



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(2)/L.29/Corr.1
10 décembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Deuxième session
Dakar, 30 novembre - 11 décembre 1998

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Projet de rapport de la Conférence des Parties sur sa deuxième session

Rapporteur : M. Samvel BALOYAN (Arménie)

Rectificatif

Lire comme suit le paragraphe 8 :

8. À cette même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie (au nom des États membres du Groupe des 77), de l'Autriche (au nom des États membres de l'Union européenne), du Canada (également au nom de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, du Japon, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suisse et de la Turquie) et de l'Équateur (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).
